



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & D'ORANGE

Le je le



La Conférence Nationale du Handicap
p. 4



La SEEPH 2018
p. 10



La journée des correspondants
P. 12



Hiver
2018
trimestriel

www.atha.fr
contact@atha.fr

UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE « PERSONNES EXPERTES EN SITUATION DE HANDICAP »

Grâce à un partenariat entre LADAPT, L'UNESCO et l'Université Paris Diderot, une formation débouchant sur le diplôme universitaire de « Personnes Expertes en Situation de Handicap » est née et accueille ses premiers étudiants depuis le 14 décembre 2018. Il s'agit de la première du genre à s'intéresser aux situations de handicap proprement dites. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap, aux accompagnants et aux professionnels travaillant dans les domaines médico-sociaux, sanitaires, sociaux et de l'éducation.

Cette formation d'un an, a pour ambition de former des futurs experts du handicap. Elle comprend des cours en présentiel, du e-learning et de nombreux autres modules. Les objectifs consistent à acquérir :

- des connaissances concernant le système de soins et l'usager : le système sanitaire, social, médico-social en France ; la déontologie médicale.
- des connaissances concernant le handicap : les besoins en santé, les droits de la personne en situation de handicap et l'accompagnement des parcours de vie.
- la capacité d'intervenir en éducation thérapeutique : les différentes dimensions du diagnostic éducatif, la synthèse du diagnostic éducatif : besoins et ressources, la mise en œuvre.
- la capacité d'intervenir comme médiateur en santé et pair-aidance : le soutien aux soins et à l'insertion, l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé de soin en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire, le plan de soin et d'insertion mise en œuvre pour les usagers en situation de handicap.
- une amélioration du parcours social, professionnel et accroître la « capabilité » par la réalisation d'un stage et la rédaction d'un mémoire et portfolio.

LADAPT s'engage à accueillir les étudiants souhaitant venir découvrir la structure ainsi que

ses métiers et ses méthodes de travail dans le cadre de leur stage.

L'idée sous-jacente de cette création est que les étudiants seront formés afin d'augmenter leur autonomie et celle des personnes qu'ils vont accompagner dans le cadre de leurs futures missions. A terme, le Diplôme Universitaire a pour objectif d'améliorer et faciliter le parcours social et professionnel des personnes en situation de handicap.

« Les formations sur le modèle du patient expert ont montré leur efficacité en matière d'insertion sociale et professionnelle et j'espère que cette formation unique permettra un échange constructif entre les différents participants. En outre, nous ambitionnons que les élèves en situation de handicap gagnent en autonomie et transfèrent leurs compétences au profit d'autres personnes en situation de handicap qu'elles pourront être amenées à côtoyer ou prendre en charge » a déclaré Ingrid GERAY, Directrice du cursus dans un communiqué de presse du 26 novembre 2018.

Pour conclure, il semblerait que cette création de Diplôme Universitaire s'avère très positive, si, son obtention offre de plus grandes chances d'obtenir un emploi dans un monde économique connaissant de forts chamboulements. Rappelons seulement que les personnes en situation de handicap connaissent aujourd'hui un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne des salariés.



Diplôme à l'Université de Diderot
Durée totale : 1 an, 130 h, (dont 22h de stage). Lieu de la formation : Université Paris Diderot site de Bichat, 16 rue Henri Huchard, 75018 Paris

<https://formation.univ-paris-diderot.fr/formations>

Sommaire

- 2 : Un diplôme Universitaire
- 3 : Éditorial
- 4 : La Conférence Nationale du Handicap
- 5 : Les mesures de simplification pour les personnes en situation de Handicap
- 6 & 7 : Exercice d'évacuation PMR
à Tours - Le DECIBRUIT
- 8 & 9 : Communiquer sous l'eau
- 10 & 11 : La SEEPH 2018
- Trophées Diversité et Handicap
- 12 & 14 : Journées des adhérents et des correspondants
- 15 & 16 : Colloque de la FNATH
- 17 : Trophées JACCEDE
- Affiche POUR VOUS, l'ATHA
- 18 : Idée de lecture et cinéma
- 19 : Livret adoptons les bons réflexes
- 20 Bulletin d'adhésion 2019



atha

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr
Site web : www.atha.fr

Parution en mars 2019

Avec le soutien du COGAS La Poste
et Orange S.A

Fondateur : Djamel Nedjma
Directrice de Publication :
Françoise Fournier
Comité de Rédaction :
Françoise Fournier
Ghislaine Belda
Maryvonne Bodin
Edwige Zettor
Franck LORY
Claude KRACHER

I.S.S.N. 1292-5438

Couverture : direction artistique « Atha »
Impression : M4 Conseil



Imprimé sur papier éco-responsable et
certifié PEFC



Chère Lectrice, Cher Lecteur,

La morosité du climat ambiant de ce début d'année 2019, épargne notre Association qui reste toujours très dynamique de par l'engagement de tous ses bénévoles et permanents pour montrer qu'avec un handicap « on est cap ».

Chaque jour, l'ensemble des collègues en situation de handicap le prouvent et encouragent par ce biais les actions de notre Association.

A l'heure où La Poste s'apprête à renégocier un accord triennal en faveur des salariés en situation de handicap, l'ATHA apportera comme toujours « sa vision du handicap », vision qu'elle s'est forgée avec des années d'expérience et le recul qu'elle peut avoir par rapport aux remontées du terrain. Le plus complexe est de demeurer objectif étant donné le contexte économique qui dépasse le plus clairvoyant des analystes.

Orange est dans la dernière année quant à l'application de l'accord triennal signé en 2017. Il faudra par conséquent attendre 2020 pour connaître les nouvelles mesures qui seront proposées. L'Association avisera le moment venu.

Néanmoins, je tiens à rappeler à cette occasion que notre Association n'est pas un partenaire social comme le sont les syndicats. Elle ne participe pas aux négociations préalables car elle n'est pas un syndicat, ni dans sa forme juridique, ni dans l'esprit qui animait son fondateur.

Non centrée sur la représentativité et sur la défense d'intérêts professionnels, l'Association a des objectifs multiples. Elle ne défend généralement pas seulement ses adhérents, même collectivement mais concourt aussi à des missions tournées vers l'extérieur et d'intérêt général. Ses adhérents ont mis en commun des moyens dans un but qui coïncide rarement avec la défense collective de ses seuls propres adhérents.

Françoise Fournier,
Présidente de l'ATHA

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019

Le Comité de Pilotage de la 5ème Conférence Nationale du handicap s'est réuni pour la première fois le 3 décembre 2018 à l'occasion de la Journée Internationale des personnes handicapées sous l'égide « **Tous concernés, tous mobilisés** ». Le calendrier de cette mobilisation prendra fin au mois de juin 2019 et sera clôturée par le Président de la République.

Le Comité de Pilotage est composé de 35 personnes, acteurs de la société civile et membre du Conseil National des Personnes handicapées. Il a pour mission d'assurer le suivi de l'ensemble des travaux du **CNH** (Conférence Nationale du Handicap) qui recouvre les visites des différents Ministres en région pour rencontrer dans leur domaine d'action et de compétences, les citoyens en situation de handicap, la labellisation des pratiques exemplaires, ainsi que la mise en œuvre des cinq grands chantiers nationaux.

Tout au long des six mois, les Ministres viendront à la rencontre des citoyens en situation de handicap, des acteurs engagés et de tous professionnels mobilisés au quotidien, co-équipiers des personnes handicapées, auxquelles ils apportent quotidiennement l'accompagnement dont ils ont besoin. Les Ministres s'associeront à des manifestations organisées par et avec les personnes en situation de handicap.

Tous les domaines de la vie sont concernés : les transports, le logement, le sport, la culture, le numérique, la santé, l'école, l'emploi, la formation professionnelle, l'université, les actions bénévoles et de cohésion des territoires, l'armée.

Développées par et pour tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de mettre en lumière toutes ces actions menées au quotidien, de les faire connaître et de susciter ainsi des actions similaires. Une charte de labellisation des événements et des pratiques remarquables est prévue.



Afin d'obtenir la labellisation, il suffisait de se connecter en ligne et de remplir un formulaire avant une date fixée.

Les actions labellisées seront visibles sur un site dédié « Tous concernés, tous mobilisés » et feront l'objet d'un rapport qui sera remis au parlement au mois de juin pour débat devant la représentation nationale.

Cinq chantiers majeurs sont concernés :

- L'amélioration des conditions d'octroi de la prestation de compensation du handicap.
- Trouver des alternatives au départ de citoyens français en Belgique.
- Revoir le statut et la gouvernance des Maisons départementales de personnes handicapées (MDPH).
- Mieux prendre en charge les besoins des enfants handicapés en simplifiant le dispositif d'allocation (AEEH et la PCH).
- Assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques.



DES MESURES DE SIMPLIFICATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

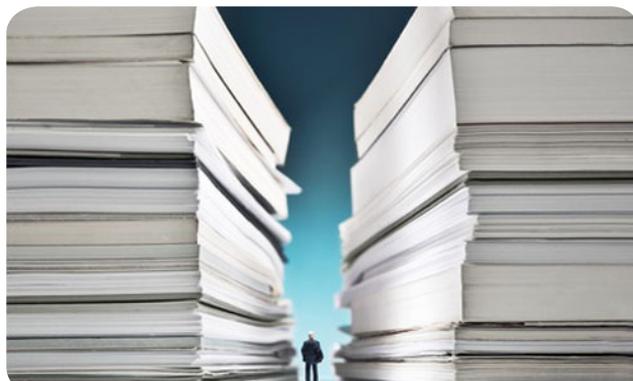
Un décret du 24 décembre 2018, publié au Journal Officiel du 26 décembre apporte des mesures de simplification dans le champ du handicap. La plus grande partie de ces dispositions sera applicable dès le 1er janvier 2019. Toutes les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement seront épargnées de contraintes administratives.

Le texte permet l'attribution de la carte mobilité inclusion mention « invalidité » (art 1,1°) et de l'allocation aux adultes handicapés (art.2) sans limitation de durée. Sont concernées, toutes les personnes « présentant un taux d'incapacité permanent d'au moins 80 % et dont les limitations d'activité ne sont pas susceptibles d'évolution favorable, compte tenu des données de la science ». Un arrêté devra fixer les modalités d'appréciation de ces situations. De même, les bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne qui se trouvent dans la même situation se verront attribuer cette aide de manière définitive (art.3).

Le décret permet en outre la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'orientation vers le marché du travail sans limitation de durée « à toute personne qui présente, compte tenu des données de la science, une altération définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques qui réduit ses possibilités d'obtenir ou de trouver un emploi » (art 1, 2°). Cette disposition entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

Enfin, le décret prévoit que la transmission des éléments nécessaires au paiement des prestations par les maisons départementales des personnes handicapées aux organismes payeurs de prestations intervienne au moment de la décision d'attribution du droit et non plus au moment de la prestation de la demande, et ce dès le 1er janvier 2019.

Source ASH du 28 décembre 2018.



Nouvelles durées d'attribution de l'AAEH.

Dans la lignée du décret portant simplification en matière d'allocations liées au handicap, le décret n°2018-1294 du 27 décembre 2018 allonge la durée d'application de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Cet allongement s'applique pour les enfants dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % et que le certificat médical ne mentionne pas de perspectives d'amélioration. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il existe des perspectives d'évolution favorables, le droit à l'allocation est attribué pour une durée de trois à cinq ans.

Le décret est rentré en vigueur le 1er janvier 2019.

Décret n° 2018-1294 du 27 décembre 2018. J.O du 29-12-18.

Source ASH n° 3092 du 11 janvier 2019.

Si vous souhaitez
faire un témoignage
ou rejoindre l'Atha
comme bénévole/correspondant

Contactez-nous au:
01 41 24 49 50

contact@atha.fr

EXERCICE D'ÉVACUATION PMR À TOURS

Que se passe-t-il pour les personnes à mobilité réduite lors d'un exercice d'évacuation incendie ?

Nous sommes dans un établissement moderne, construit récemment, équipé d'installations aux normes les plus sévères.

Pourtant, lors d'un exercice « évacuation incendie » 150 personnes sortent en 7mn, pendant que les 5 salariés en situation de handicap sont toujours dans les « **EAS** » (Espace d'Attente Sécurisé), 45mn après le début de l'exercice...

Considérant qu'il est possible d'améliorer cette situation, j'ai proposé, en accord avec les responsables ORANGE, une formation au sein de l'Entreprise.

La technique est simple, elle permet d'évacuer facilement son collègue en situation de handicap moteur, dans un escalier.

Deux personnes en bonne santé, dépourvues de problème physique suffisent à la réussite de cet exercice.

Il ne s'agit pas de modifier les plans d'évacuation existants, mais apporter une solution lorsque ces derniers montrent des limites.



L'exercice commence avec un fauteuil roulant lesté de ramettes de papier, à la recherche du point d'équilibre. C'est là le point essentiel, trouver l'équilibre avant de descendre l'escalier.



Il faut deux personnes pour manipuler :

La plus grande tient le châssis à l'avant du fauteuil, la plus petite tient les poignées à l'arrière.



Nous faisons descendre le fauteuil d'une marche, puis nous descendons nous-même d'une marche (jamais les deux en même temps).

L'exercice continue en remplaçant les ramettes de papier par une personne.

Les collègues qui manipulent sont surpris de la facilité avec laquelle cela peut être mis en application, lorsque la technique est connue.

L'exercice se déroule dans la bonne humeur, puis ensuite, nous débriefons devant un café et quelques viennoiseries.

L'article 18 du projet de loi Elan faisant passer de 100 % à 10 % la part de logements dits "accessibles" dans les immeubles collectifs neufs, on



ÉVACUATION PMR

Suite,

peut considérer à l'évidence que cet apprentissage pourra servir dans un cadre extra-professionnel, pour un enfant, un parent, un ami...

Autre possibilité, « **la chaise pour évacuation de personnes à mobilité réduite** »



Cette solution présente toutefois quelques inconvénients :

- Nécessité de deux transferts du fauteuil roulant à la chaise pour évacuation (un premier en haut de l'escalier, un deuxième en bas)
- Un coût de 1 400€ à 2 000€
- On ne peut prendre en charge qu'une personne à la fois, on perd donc du temps en manipulation lors du changement de personne à évacuer
- On ne l'a pas toujours immédiatement sous la main...

Si vous souhaitez plus d'informations et pourquoi pas un exercice pour votre Etablissement, nous sommes à votre disposition.

Franck LORY
Vice-Président ATHA ORANGE

Informations :
Tél : 01 41 24 49 50
contact@atha.fr
www.atha.fr

LE DÉCIBRUIT

Le bruit constitue une nuisance sonore majeure dans le milieu professionnel.

Des moyens existent pour limiter l'exposition aux nuisances sonores. Le premier est de se sentir CONCERNÉ!

Le **DECIBRUIT** a été créé dans l'optique d'interpeller ludiquement et de faire prendre conscience objectivement du bruit engagé dans une pièce.



« Le DECIBRUIT » mesure le bruit ambiant en continu et interpelle le public présent, dans un premier temps par un signal visuel, puis audio, quand le seuil critique sonore défini est atteint. Il est doté d'une multitude d'options pour s'adapter à des contextes différents. L'appareil est équipé d'un lecteur MP3 pouvant contenir jusqu'à 9 fichiers au choix de l'utilisateur, un choix du temps de défilement du fichier, réglage du volume, ainsi que plusieurs programmes de déclenchement lumineux et sonore proportionnel aux décibels engagés. Le **DECIBRUIT** est fabriqué par un **ESAT**, il a été créé dans l'optique de faire partie intégrante d'une pièce afin de tendre vers l'autorégulation et l'auto gestion d'un groupe vis à vis de son volume sonore.

A destination d'un public d'enfants ou d'adultes, il devient soutien pour le personnel encadrant et reste un support de prévention et sensibilisation qui nous donne un repère concernant l'ambiance sonore à risque.

Ce nouvel outil pédagogique « **Le DECIBRUIT** » équipe dorénavant plusieurs écoles et municipalités au niveau national. Cet appareil permet de réguler l'ambiance sonore dans les lieux clos (salle de classe, cantines, salle d'activité, salle de sieste, bibliothèques, salles de réunion, open space).

COMMUNIQUER SOUS L'EAU ... DANS L'EAU...

Est-ce possible de communiquer dans l'eau... sous l'eau de la piscine et même sous la mer ?...

C'est possible... mais comment !?... ouvrir la bouche, impossible, dans l'eau, nous fermons la bouche en apnée, mais combien de temps ?

Les plongeurs sous-marins, avec leur scaphandre et l'embout dans la bouche pour respirer... comment font ils au moindre danger pour communiquer ?

Par des signes, avec les mains !... Ah, comme des Sourds ! Génial ! qui communiquent parfaitement avec des signes de leurs mains. Nous pouvons facilement communiquer entre plongeurs !



En plongée sous-marine, nous pouvons communiquer sous l'eau et pour des mesures de sécurité, il y a des codes.

Par exemple ; « ça va » ? « OK ». « Ça ne va pas » ! « On remonte ». Et bien d'autres codes de sécurité et de prévention existent encore : « respiration difficile » « je suis en réserve »...



Sur la réserve



Gonfle ta stab



Regarde



Crampe



Purge ta stab



Suis-moi

Les Signes en Plongée Sous-Marine



En plongée sous-marine, depuis des années, vers 1950, le Commandant Cousteau, très célèbre en exploration sous-marine, a fait un film mythique sous-marin, "Le Monde du silence" remportant la "Palme d'Or" au du Festival de Cannes.

Les personnes malentendantes peuvent plonger à condition d'obtenir le certificat médical obligatoire par rapport à leur pathologie auditive de non contre-indication à la pratique de ce sport.

Claude Kracher, notre cher membre adhérent, est plongeur de Niveau III et moniteur de plongée. Il connaît bien le monde de plongeurs sourds en France dont il est l'un des Co-fondeurs de l'Association "Club de Plongée des Sourds de France" reconnue et affiliée à la FFESSM (Fédération Française d'Études Sportives Sous-Marine) fondée par le Commandant Cousteau.

Pour plus d'informations, voir lien : <http://www.preventionete.sports.gouv.fr/Plongee>
Et pour plus de visibilité en communication gestuelle sous l'eau, cliquez ici :

https://www.subea.fr/conseils/les-signes-de-communication-en-plongee-tp_5506
(À voir absolument avec vidéos clips)

Claude Kracher
Membre au Bureau ATHA

LA SEEPH 2018 : La Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées

L'Association a bien évidemment répondu aux diverses propositions d'animation aussi bien à la Poste que chez Orange. Retrouvons ci-dessous quelques temps forts de cette SEEPH 2018 .

L'Atha a déployé lors de cette semaine 21 de multiples moyens pour sensibiliser tous les collègues aux différentes situations de handicap susceptibles d'être présentes dans l'Entreprise.

Chez Orange, invitée par Elisabeth RIVIER, Responsable Processus RH, notre Présidente Françoise FOURNIER a mis l'accent sur les problématiques susceptibles d'exister si la ou les situations de handicap n'ont pas été appréhendées en amont. C'est notamment le cas lorsque la personne concernée se trouve dans le déni ou alors analyse toutes les décisions prises au travers de celui-ci.



Dans ces deux cas, l'Association peut accompagner l'intéressé pour qu'il parvienne à trouver sa propre posture par rapport à son handicap. Mais, il ne faut pas perdre de vue que dans bien des cas le manager est dépourvu de moyens face à une situation de handicap. Dans un cas précis, il peut contacter l'Association qui peut lui apporter des conseils aboutissant à la résolution d'une problématique spécifique.

Il faut, semble-t-il, analyser les situations de handicap au travers du prisme des interactions sociales transposable au monde entrepreneurial. C'est sous cet angle que la notion de handicap arrivera à s'effacer. Il en ressortira qu'une nouvelle relation se mettra alors en place dans laquelle chaque collaborateur de l'Entreprise



pourra trouver ou retrouver la véritable place qu'il occupe.

Sur les sites Bordelais d'Orange, l'Association représentée par Alice et René JOLIVOT ont capté les visiteurs par divers jeux dont celui des senteurs, pour sensibiliser au handicap notamment sensoriel. René a expliqué la LSF, Langue des Signes Française. Des QCM ont enfin permis de tester les connaissances de chacun sur le handicap.

Sur les sites Nantais et Rennais d'Orange, Dominique BIENFAIT et Maryse LE BIHAN ont représenté l'ATHA. Ils avaient organisé un jeu au cours duquel les visiteurs au stand devaient être aptes, les yeux bandés, à constituer une somme d'argent à partir de pièces mises en vrac dans une soucoupe. Cette animation a connu un véritable succès.

A la Poste, à Bordeaux, une équipe dynamique dont Hélène BORNES et Alice JOLIVOT, adhérentes et bénévoles de l'ATHA a animé la journée. Des kakémonos sur le handicap et les différences jalonnaient le parcours que devaient emprunter les Postiers pour se rendre à la cafétéria ou au restaurant d'Entreprise.



LA SEEPH 2018

Suite,

Le slogan " **TOUS DIFFERENTS TOUS PERFORMANTS** " permettait de prendre conscience que la différence n'empêche nullement la performance. L'ATHA tenait un stand qui eut beaucoup de succès (80 personnes sont passées prendre des renseignements, de la documentation, ou faire les jeux. Les saynètes faites par l'ATHA tournaient en boucle sur un grand écran).



Au CENTRE FINANCIER de Rennes, Fabienne CORMIER, Maryse Le BIHAN, Michel FOURNIER, Patrick BOULAY et Dominique BIENFAIT ont animé la SEEPH en proposant des jeux et divers quiz autour du handicap.

Dans les Côtes d'Armor, Gaëlle HAMON a informé tous les Directeurs d'Établissement par courrier de l'existence de l'Association et de ses actions pour promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'équipe Lyonnaise composée de Régis DUCRUIX, Odile DESPORTE et Thierry CARPENTIER ont animé un stand d'informations à La Banque Postale. Plusieurs animations autour des situations de handicap y étaient également proposées.

Enfin, nous adressons un grand merci à tous les bénévoles ayant participé à cette SEEPH 2018. Une fois de plus, ils se sont très investis et ont réussi à faire partager leur expérience par rapport aux situations de handicap au travail.

TROPHÉES 2018 DIVERSITÉ ET HANDICAP

La seconde édition des Trophées "**Tous différents, tous performants**" a récompensé diverses entités de toutes les branches de La Poste.

De belles actions récompensées qui permettent aux collaborateurs de faire changer les regards sur les stéréotypes et le handicap au sein des

LES LAUREATS

CATÉGORIE	BRANCHE	ENTITÉ
HANDICAP	SERVICES COURRIER-COLIS	Agence Coliposte de Giberville
	RÉSEAU LA POSTE	DAST Aquitaine Limousin Poitou Charente
	SERVICES FINANCIERS	Centre financier de Nancy
	TRANSVERSES	CSRH IdF Ouest - Direction des services RH
DIVERSITÉ	SERVICES COURRIER-COLIS	MEDIAPOST Siège
	RÉSEAU LA POSTE	DAST Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon
	SERVICES FINANCIERS	Direction des Systèmes d'Information de la Banque et du Réseau (DISFE)

COUPS DE CŒUR

HANDICAP	SERVICES COURRIER-COLIS	Plateforme Industrielle Courrier de Bois d'Arcy
DIVERSITÉ	ÉQUIPE INTER-BRANCHES	Bordeaux Mériadeck



Félicitations à toute l'équipe, dont Hélène BORNES du Réseau inter-branches de Bordeaux qui a reçu le Trophée « Coup de coeur Diversité » le 13 novembre à Brune.

JOURNÉES ADHÉRENTS & CORRESPONDANTS

17 ET 18 OCTOBRE 2018

Les 17 et 18 octobre, l'ATHA a organisé deux journées consacrées à ses adhérents et/ou correspondants.

Les deux jours ont permis à bon nombre d'entre nous de se retrouver pour les uns et de se connaître pour les autres. Ainsi, la dynamique associative perdure et il est permis d'affirmer que les situations de handicap ne sont pas un frein à l'engagement bénévole bien au contraire puisqu'elles en constituent une force. En effet, ces réunions rassemblant des postiers et télécommunicants ayant un handicap différent permet en quelques sorte de constater que la pairémulation n'est pas un vain mot en ce sens où chaque personne s'entraide pour que les préjugés vis à vis des situations de handicap s'estompent un à un.

Après un rapide tour de table et le passage des différents films de l'Association, la nouvelle dynamique de l'ATHA a fait l'objet d'un échange avec les participants. Nouvelle dynamique notamment par le biais de diffusions d'informations ayant trait, soit aux évolutions juridiques dans le domaine du handicap, soit à de l'organisation de forums dans des Directions et/ou Etablissements.

Maître Karim FELISSI, Avocat Conseil de notre Association présente les nouvelles mesures qui ont été adoptées ou qui sont en voie de l'être au niveau législatif.

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale est abordé. Un retour à l'équilibre financier est prévu pour 2019. Les principales mesures relatives à l'assurance maladie sont :

- L'accès à des soins pris en charge à 100 % dans le secteur de l'optique, l'audiologie, et le dentaire.
- L'amélioration du recours aux dispositifs d'aide à la couverture complémentaire santé.



- Gestion et financement des dispositifs de prise en charge exceptionnelle par l'assurance maladie
- Renforcement de l'usage du numérique et du partage d'informations
- Renforcement de la lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives
- Généralisation de l'expérimentation de vaccination antigrippale par les pharmaciens
- Renforcement de l'accès précoce à certains produits de santé innovant
- Développement du recours aux médicaments génériques et biosimilaires

Puis Maître FELISSI aborde la **loi Elan** :

Des décrets en Conseil d'État, pris après avis du CNCPH, fixent les modalités relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées prévue à l'article L.111-7 que doivent respecter les bâtiments ou parties de bâtiments nouveaux.

Ils précisent, en particulier :

1° Les modalités particulières applicables à la construction de bâtiments d'habitation collectifs ainsi que les conditions dans lesquelles, en fonction des caractéristiques de ces bâtiments, 20 % de leurs logements, et au moins un logement, sont accessibles tandis que les autres logements sont évolutifs. « La conception des logements évolutifs doit permettre la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de



JOURNÉES ADHÉRENTS & CORRESPONDANTS

Suite,

l'unité de vie, à l'issue de travaux simples. Est considéré comme étant évolutif tout logement dans les bâtiments d'habitation collectifs répondant aux caractéristiques suivantes :

a) Une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder au logement, se rendre par un cheminement accessible dans le séjour et le cabinet d'aisance, dont les aménagements et les équipements doivent être accessibles, et en ressortir ;

b) La mise en accessibilité des pièces composant l'unité de vie du logement est réalisable ultérieurement par des travaux simples

2° Les modalités particulières applicables à la construction de maisons individuelles.

3° Les modalités particulières applicables à la construction de logements vendus en l'état futur d'achèvement et faisant l'objet de travaux **modificatifs** de l'acquéreur.

4° Les modalités particulières

applicables à la construction de logements locatifs sociaux (...).

5° Les modalités particulières applicables à la construction de logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière (...).

S'agissant de l'autorisation des travaux dans le bail d'habitation (loi 1989) :

Le principe est de ne pas transformer les locaux et équipements loués sans l'accord écrit du propriétaire... A défaut de cet accord, ce dernier peut exiger du locataire, à son départ des lieux, leur remise en l'état ou conserver à son bénéfice les transformations effectuées sans que le locataire puisse réclamer une indemnisation des frais engagés.

Le bailleur a toutefois la faculté d'exiger aux frais du locataire la remise immédiate des lieux en l'état lorsque les transformations mettent en péril

le bon fonctionnement des équipements ou la sécurité du local.

Une exception existe : des travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie peuvent être réalisés aux frais du locataire.

Ces travaux font l'objet d'une demande écrite par LRAR auprès du bailleur. L'absence de réponse dans un délai de quatre mois, à compter de la date de réception de la demande, vaut décision d'acceptation du bailleur. Au départ du locataire, le bailleur ne peut pas exiger la remise des lieux en l'état. La loi ELAN ramène le délai à 2 mois.

Dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'application des mesures prévues au 1° de l'article L. 111 7 1 du code de la construction et de l'habitation.

L'introduction d'un quota se veut discriminatoire et non-constitutionnel . En effet, l'article 1 de la Constitution française établit

que la République **assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens.**

Aujourd'hui, les 100 % de logements accessibles concernent uniquement les immeubles de 4 étages et plus (R+4). Donc seuls 40 % des logements sont concernés en dépit de la réglementation issue de la loi du 11 février 2005.

Par conséquent, si on applique un quota de 20 % sur 40 % de logements R+4 et plus, nous parlons en fait de 8 % de la construction de logements au total...

Cette discrimination est d'ailleurs largement dénoncée par le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) qui dénonce une mesure antinomique avec une société inclusive. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH) s'inquiète (...) de cette réforme législative qui témoigne d'une incompréhension des principes promus par la Convention internationale relative aux



JOURNÉES ADHÉRENTS & CORRESPONDANTS

Suite et fin,

droits des personnes handicapées" et signée par la France. Quant au Défenseur des droits, il qualifie le fameux article 18 « d'atteinte aux droits des personnes handicapées ». Le Conseil de l'Europe met en garde l'Etat Français contre "une "diminution significative" du nombre de logements neufs obligatoirement accessibles aux personnes handicapées"

Au cours de ces journées, trois groupes de travail ont eu lieu autour de thématiques différentes. Plusieurs réflexions intéressantes ont émergé de ces groupes. Pour n'en citer que quelques-unes :



Le handicap c'est quoi ?

- Incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles qui se traduisent par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.
- Le handicap est une situation qui peut atteindre chacun de nous. On estime à 5 millions le nombre de personnes handicapées en France.

Avec un handicap, on est cap



Entreprises.

- La diversité en Entreprise est une source de richesse et de productivité.
- Inapte à un poste mais pas inapte au travail.
- L'obligation d'aménagement raisonnable signifie que l'employeur est tenu de prendre, en fonction des besoins dans une situation concrète, les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi, ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification, de l'exercer ou d'y progresser ou pour qu'une formation adaptée à leurs besoins leur soit dispensée.
- Compensation de l'inégalité due au handicap en mettant à sa disposition des aménagements nécessaires pour garantir l'égalité de traitement entre tous les salariés à toutes les étapes du parcours professionnel (recrutement, exercice de l'emploi, évolution et maintien dans l'emploi).

Le bénévolat à l'ATHA



- S'engager pour aider les autres
- Partager son expérience, son vécu, ses connaissances, ses compétences,
- Donner de son temps, se rendre disponible, s'ouvrir aux autres,
- Rompre l'isolement,
- Développer l'esprit de solidarité,
- Partager des valeurs.

Puis après ces deux fructueuses journées, chacun de nous a regagné son foyer avec la ferme conviction qu'un nouveau souffle animait notre belle Association.

COLLOQUE DE LA FNATH

LE 5 NOVEMBRE AU SÉNAT

La FNATH dévoile les enseignements de son observatoire : 10 000 parcours de victimes du travail

Dans le cadre d'un colloque organisé en partenariat avec le sénateur des Deux-Sèvres, Philippe Mouiller, et en présence de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, la FNATH a présenté le 5 novembre au Palais du Luxembourg, les enseignements de son Observatoire des parcours professionnels des victimes du travail et personnes handicapées.

L'ATHA a été invitée à participer à ce colloque au cours duquel Arnaud De Broca, Secrétaire Général de la FNATH, a insisté sur les difficultés majeures rencontrées par les personnes en situation de handicap :

- Le manque d'informations sur les droits :
S'il fallait retenir un point commun de l'ensemble des parcours, c'est bien celui de l'absence d'informations globales et la méconnaissance du rôle des différents acteurs.

De manière générale, les personnes font part des difficultés dans les démarches entreprises et l'absence d'accompagnement efficient.



- Un moment de rupture : les arrêts de travail de longue durée. Faute d'une bonne information et d'un accompagnement pendant l'arrêt de travail, les personnes en arrêt de longue durée se retrouvent au bout de plusieurs mois sans avoir anticipé leur reprise de travail.

- La visite de pré-reprise, trop méconnue, se traduit souvent pour les personnes que nous avons accompagnées, par le couperet du licenciement pour inaptitude. Cela est d'autant plus préjudiciable que les clés d'un maintien en emploi réussi sont, d'une part, la précocité des démarches, et, d'autre part un accompagnement dans la durée.

- Les difficiles parcours du maintien en emploi. Le maintien en emploi est rendu d'autant plus difficile pour les travailleurs handicapés qui cumulent d'autres difficultés : l'absence de permis de conduire ou de véhicule aménagé, des statuts particuliers, l'âge...

- La reprise à temps plein est souvent très compliquée pour les personnes en raison de leur état de santé ou de leur handicap. Si certaines personnes recherchent et sont demandeurs d'une reprise à temps partiel, la perte de revenus engendrée rend cette solution souvent difficile. La fin du temps partiel thérapeutique n'est pas toujours facile à gérer, le retour à un temps plein



COLLOQUE DE LA FNATH , Suite et fin,

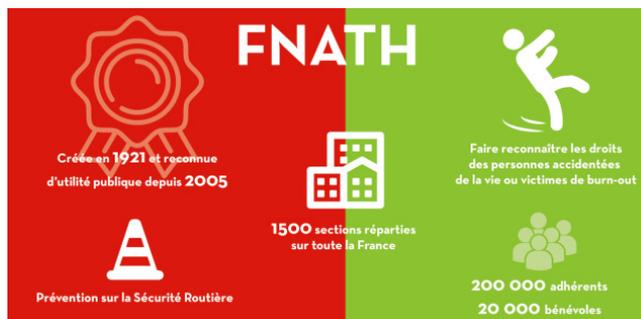
n'étant pas toujours possible.

- La formation est un outil incontournable du maintien, mais reste difficile à mobiliser. Dans ce domaine, ce qui ressort en premier lieu c'est l'opacité du système et la difficulté pour les personnes concernées de s'y retrouver.

- L'accompagnement médical en question. Le rôle du médecin du travail et du service de santé au travail est l'objet de beaucoup de questions. La principale difficulté réside dans l'absence de suivi des préconisations du médecin du travail, dès le départ ou dans la durée. Par ailleurs, les médecins conseils des CPAM font l'objet de nombreux retours négatifs : il leur est souvent reproché de décider de l'avenir des personnes, sans pour autant les examiner de manière approfondie.

Ces problématiques sont évoquées également par les agents qui sollicitent l'ATHA, ce qui prouve que, malgré les efforts déployés par La Poste et Orange, il reste encore bien des aspects à améliorer.

L'ATHA poursuivra ses actions tout au long de l'année pour que le maintien dans l'emploi et le bien-être au travail ne soient pas que des mots.



Les nouveaux délais de paiement des prestations d'activités sociales



La création de nouvelles offres et la nécessité d'harmoniser les modalités d'attribution de l'ensemble des prestations d'activités sociales imposent de faire évoluer le délai de paiement.

Les nouveaux délais de paiement des prestations d'activités sociales sont définis dans la note de service : Demande Prestations CORP DNAS 2018 229.

LES PRESTATIONS CONCERNÉES SONT :

- La prestation de garde des jeunes enfants.
- Les prestations "séjours enfants" :
- L'allocation de scolarité.
- Les prestations en faveur des parents d'enfants handicapés :

A RETENIR :

- Période de transition du 1er janvier au 30 juin 2019 :

Du 1er au 30 juin les postiers peuvent continuer de déposer leurs demandes de prestation relatives aux années antérieures sur la base de 2 ans après le fait générateur.

- A compter du 1er juillet 2019 :

A compter du 1er juillet 2019, les postiers devront déposer leurs demandes de prestation d'activités sociales dans l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) du fait générateur de la prestation.

Pour les prestations dont le fait générateur est en décembre, les demandes pourront être adressées au service RH gestionnaire jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (le cachet de La Poste faisant foi)

CF: Portail Malin du 28 janvier 2019

TROPHÉES JACCEDE

Handicap et Accessibilité

Dans le cadre de son partenariat avec l'Association « J'accède », le Réseau La Poste a proposé un challenge du 10 novembre au 10 décembre engageant les postiers du Réseau à recenser l'accessibilité des lieux aux personnes en situation de handicap : bureaux de poste, commerce, restaurants, hôtels, lieux publics, espaces sportifs...

Les enjeux étaient multiples. Il s'agissait d'abord de sensibiliser les postiers aux handicaps et à l'accueil des personnes en situation de handicap, en recensant l'accessibilité de lieux. Mais c'est aussi proposer de participer à une action solidaire en choisissant de défendre la cause d'une des 3 Associations de La Poste suivantes : l'Association des Familles d'Enfants Handicapés (AFEH), l'Association des Personnes malades et handicapées (APCLD), l'Association des personnes en situation de handicap au travail ou en retraite (ATHA).

Pour participer, il suffisait de télécharger l'application JACCEDE sur smartphone ou tablette, se créer un compte, choisir son équipe : l'Association que vous souhaitiez soutenir et ensuite, pour gagner des points et faire gagner son équipe il suffisait d'utiliser l'application JACCEDE pour recenser des lieux.

Les trois Associations ont été reçues le 14 décembre au Lemnys pour la remise des prix. L'ATHA remercie tous les participants qui l'ont encouragé et soutenu par leur vote. Un prix de 500 € a été versé à l'Association.



Découvrez l'affiche réalisée par la D.N.A.S :

POUR VOUS L'ATHA

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITÉS SOCIALES
LES ASSOCIATIONS DE LA POSTE



Découvrez l'ATHA !

L'Association des personnes en situation de handicap au travail ou en retraite de La Poste et d'Orange a pour mission d'apporter soutien et conseil, aux personnes en situation de handicap au travail ou en retraite, de La Poste et d'Orange.

Ses actions :

- **Inform**er sur les dispositifs et les aides relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- **Conseiller** sur le management du handicap au sein de l'organisation du travail pour un maintien dans l'emploi.
- **Accompagner** dans le parcours professionnel.
- **Partager** les expériences afin de sensibiliser sur le handicap.
- **Soutenir** dans les démarches sociales.



Crédit photo : iStock.com / Bricco / Ansel

LE GROUPE LA POSTE

Pour suivre l'actualité
de l'ATHA
rendez-vous sur le site web :
www.atha.fr

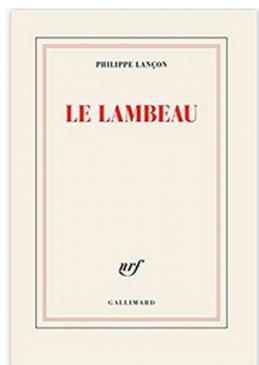
UNE IDÉE DE LECTURE, CINÉMA POUR CET HIVER ?

LIVRES

Prix littéraires 2018

Le handicap à l'honneur

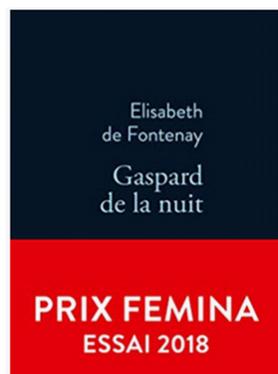
Miraculé de l'attentat perpétré dans les locaux de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, Philippe Lançon raconte dans ce livre les jours qui précèdent l'attaque, l'attaque elle-même et surtout sa reconstruction, après que le bas de son visage a été arraché dans l'assaut. Un récit fort qu'il faut lire.



Le Lambeau, de Philippe Lançon, a reçu les Prix Fémina et Renaudot, mention spéciale

La philosophe et essayiste Elisabeth de Fontenay dresse le portrait de son petit frère, aujourd'hui âgé de 80 ans et différent, si différent. Handicapé, il avance dans la vie sans que sa sœur ne dissipe sa part de mystère. « *Si la grâce en est accordée à quelques-uns, elle m'aura été refusée, car je me sens rarement en mesure d'affronter cette longue catastrophe silencieuse qu'est mon frère* ». Un beau portrait sensible où l'auteur éclaire son travail philosophique sous le prisme de l'histoire et du parcours de son frère.

Gaspard de la nuit, d'Elisabeth de Fontenay, a reçu le Prix Fémina.



ESSAI

Du fond du fond

Dans son dernier essai, La Sagesse espiègle, Alexandre Jollien retrace son voyage au fin fond de la dépendance. Celui-ci emprunte la forme de deux versants. Sous la forme d'un traité, sont explorées les voies qui conduisent à la grande



santé, au joyeux « dire oui ». En contrepoint, dans les fragments, une autre voix se donne à entendre. A la troisième personne, lointaine et pourtant si intime, l'auteur narre sa singulière quête de liberté en plein chaos. Chemin faisant, Alexandre Jollien nous livre un carnet de route, un véritable traité

de déculpabilisation. Cet essai de philosophie pratique dessine un lumineux art de vivre surgi du fond du fond.

La Sagesse Espiègle, d'Alexandre Jollien.

CINÉMA: Marche ou crève

Elisa, une adolescente fougueuse et passionnée, veut profiter de l'été de ses 17 ans sur les pentes escarpées du Vercors où elle a grandi. Mais sa mère quitte la maison et la laisse seule avec son père pour s'occuper de sa sœur handicapée. Une responsabilité de plus en plus lourde qui la fait basculer de l'amour à la haine, jusqu'à perdre pied.

Marche ou Crève fonctionne au réalisme, avec une énergie débordante, une authenticité bouleversante, et surtout un esprit de résilience qui lui permet d'affronter de face son douloureux sujet.



Vu dans le magazine ETRE - Articles rédigés par Willy Persello

Découvrez le nouveau livret : Adoptons les bons réflexes !



ASSOCIATION DES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
AU TRAVAIL OU EN RETRAITE
DE LA POSTE ET D'ORANGE



ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Accueillir dans l'Entreprise une personne en situation de handicap ne demande pas de compétences particulières.

Pensez seulement à rester naturel, elle saura apprécier ce premier échange.



ATHA Immeuble Orsud 3/5 avenue Galliéni
94257 GENTILLY CEDEX
Tél : 01 41 24 49 50
Mail : contact@atha.fr www.atha.fr



Le Handicap Auditif

La majorité des personnes malentendantes lisent sur les lèvres : Ne criez pas, ne parlez pas trop lentement mais articulez bien et faites des phrases simples et courtes.

- Si réunions et si possible : équipez la salle de micros ou de boucles magnétiques qui amplifient le son.
- Dîtes à la personne de se placer. Elle choisira un endroit afin d'avoir le champs de vision le plus large possible afin qu'elle puisse obtenir un maximum d'informations visuelles
- Un environnement calme est préconisé afin de réduire les bruits de fond (fermer, les portes, les fenêtres etc). Lors des réunions ou conversations de groupes, ne parlez pas en même temps. Utilisez si possible des supports de présentation.
- Vérifiez que la personne a compris et répétez, reformulez ou écrivez si nécessaire sans faire preuve d'impatience
- Si certaines informations ont été communiquées oralement (signaux d'alarmes, autres messages sonores diffusées), pensez à les retransmettre à la personne.
- Pour indiquer une direction, n'hésitez pas à utiliser des dessins et soyez précis.

Ce livret de 8 pages de format 15 x 21 cm est accessible sur le site web: atha.fr

- Vous y trouverez :
- Le Handicap Auditif
 - Le Handicap Visuel
 - Le Handicap Moteur
 - Le Handicap consécutif à une maladie invalidante
 - Le Handicap Psychique
 - Le Handicap Intellectuel

N'hésitez pas à le demander !

Si vous souhaitez adhérer, vous trouverez le bulletin d'adhésion à compléter en dernière page



ASSOCIATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU TRAVAIL OU EN RETRAITE DE LA POSTE & ORANGE

Pour le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire de travail

PARTAGER
INFORMER
ACCOMPAGNER
SOUTENIR
CONSEILLER

Restez ou devenez solidaires pour maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap

Apporter votre soutien à l'ATHA !

A vous de jouer !

Reconnaissez-vous ces pictogrammes ?



www.atha.fr

Vous aussi adhérez,
n'hésitez pas
à vous engager !

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Association ouverte à tous

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél domicile : Portable :
Mail :

Je suis : À La Poste → Courrier/colis Réseau La Banque Postale Transverse
 À Orange Autres
 Fonctionnaire Salarié Retraité



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
contact@atha.fr

www.atha.fr

J'adhère à l'ATHA pour un montant annuel de 10 €. (comprenant la version numérique de la revue "Le Lien")
 Je m'abonne au journal « Le Lien » (version papier) pour 8 € de plus.
 Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 € (tarif non adhérent).
 J'effectue un don de.....€

◆ Mode de paiement choisi: par chèque par prélèvement *

* Contacter le secrétariat pour recevoir le mandat SEPA

Montant total du règlement :€

Je suis reconnu (e) travailleur handicapé (RQTH)* : Oui Non
* mention facultative

J'accepte que mes coordonnées soient données au correspondant départemental de l'ATHA Oui Non*
- de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »
 Oui Non*

*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »



Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et suppression aux informations qui vous concernent. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD), entrée en vigueur le 25 mai 2018, l'Atha s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ATHA Immeuble Orsud 3-5 Avenue de Galliéni 94257 GENTILLY CEDEX.

Association à but
non lucratif régie
par la loi de 1901
CCP Paris 597 94 Z
Code APE 913 E
Siret 420 678 575 00010

Date et signature